

**21.—Succursales en d'autres pays des banques à charte canadienne le 31 décembre 1947 et 1948**

Banque et pays	1947	1948	Banque et pays	1947	1948
Banque de Montréal—			Banque Royale du Canada—		
Terre-Neuve.....	6 <sup>1</sup>	6 <sup>1</sup>	Terre-Neuve.....	8	9
Royaume-Uni.....	2	2	Royaume-Uni.....	2	2
États-Unis.....	3	3	Antilles britanniques.....	12	12
Banque de la Nouvelle-Écosse—			États-Unis.....	1	1
Terre-Neuve.....	14	15	Cuba.....	17	17
Royaume-Uni.....	1	1	Porto-Rico.....	3	3
Antilles britanniques.....	12 <sup>2</sup>	13 <sup>2</sup>	Amérique centrale et du Sud.....	21	19
République Dominicaine.....	1	1	Haïti.....	1	1
États-Unis.....	1	1	République Dominicaine.....	5	5
Cuba.....	7	7	France.....	1	1
Porto-Rico.....	2	2	Banque du Dominion—		
Banque Can. de Commerce—			Royaume-Uni.....	1	1
Terre-Neuve.....	3	3	États-Unis.....	1	1
Royaume-Uni.....	1	1	Banque Canadienne Nationale—		
Antilles britanniques.....	4	4	France.....	1	1
États-Unis.....	5	5			
			<b>Totaux.....</b>	<b>136<sup>3</sup></b>	<b>137<sup>3</sup></b>

<sup>1</sup> A l'exclusion de trois sous-agences.

<sup>2</sup> A l'exclusion d'une sous-agence.

<sup>3</sup> A l'exclusion de quatre sous-agences.

### Section 6.—Caisses d'épargne

Le Canada compte trois genres distincts de caisses d'épargne, outre les divisions d'épargne des banques à charte et des compagnies de prêt et de fiducie. Vient d'abord la Caisse d'épargne postale, dont les dépôts sont une charge directe du gouvernement fédéral. En deuxième lieu, il y a les caisses d'épargne des gouvernements provinciaux de l'Ontario et de l'Alberta, où les déposants deviennent créanciers directs de la province. En troisième lieu, il y a au Québec deux importantes banques d'épargne: la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal et la Banque d'Économie de Québec, établies en vertu des lois fédérales et faisant rapport mensuel au ministère des Finances. D'autres organismes de nature à encourager l'épargne sont les sociétés de crédit coopératif, qui encouragent l'épargne régulière de montants trop faibles pour être déposés à la banque.

**Caisse d'épargne postale.**—La Caisse d'épargne postale a été établie en vertu de la loi régissant le service postal de 1867 (Vict. 31, chap. 10), "afin d'ajouter aux facilités de dépôt offertes à présent aux petites économies, et de faire servir à ce dessein l'institution des postes, et afin d'assurer la garantie directe de la nation à chaque déposant pour le remboursement intégral des sommes d'argent déposées par lui, avec les intérêts". Les succursales de la caisse d'épargne du gouvernement fédéral, qui relevait du ministère des Finances, se sont peu à peu fusionnées avec la Caisse postale au cours d'une cinquantaine d'années; la fusion s'est achevée en mars 1929.

### 22.—Opérations financières de la caisse d'épargne postale, 31 mars 1943-1948

NOTE.—Le chiffre du total des dépôts, de 1868 à 1917, figure aux pp. 847-848 de l'*Annuaire* de 1926 et celui de 1918-1942, à la p. 1010 de l'édition de 1946.

Détail	1943	1944	1945	1946	1947	1948
Dépôts—	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Total.....	24,373,991	28,296,208	33,468,799	35,537,154	35,764,512	36,226,060
Durant l'année.....	8,386,979	13,844,802	18,568,005	18,686,476	13,834,474	11,983,690
Intérêt sur dépôts.....	438,910	499,570	581,472	656,456	681,694	690,584
Totaux, caisse et intérêt.....	8,825,889	14,344,372	19,149,477	19,342,932	14,516,168	12,674,274
Retraits.....	6,123,311	10,422,155	13,977,025	17,274,578	14,288,809	12,212,726